Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
https://pace.coe.int

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

24 septembre 2026

Quatrième partie de la Session ordinaire de 2026
(Strasbourg, 28 septembre – 2 octobre 2026)

GUIDE D'INFORMATIONS

Informations générales

L'Assemblée parlementaire tiendra la quatrième partie de sa session ordinaire 2026 du 28 septembre au 2 octobre. Les séances plénières se dérouleront dans l'hémicycle de l'Assemblée du Palais de l'Europe.

Accès, badges et sécurité

L'ensemble des participants à la session de l'Assemblée sont tenus d'observer les règles générales édictées par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe et le Directeur général de l'administration quant à l'accès aux locaux du Conseil de l'Europe, au contrôle de l'accès, à la circulation à l'intérieur des dits locaux, aux contrôles de sécurité, et aux restrictions de l'accès et du déplacement, ainsi que les règles spécifiques édictées par l'Assemblée s'appliquant pendant les sessions.

Les invité·es de l'Assemblée (invité·es du Président, des commissions et des groupes politiques dont le nom figure à l'ordre du jour de leurs réunions respectives), ainsi que les assistants personnels et les membres de la famille des membres, les membres honoraires et anciens membres de l'Assemblée, qui souhaitent avoir accès au Palais de l'Europe (y inclus la tribune publique), devront faire une demande de badge en ligne avant **le jeudi 24 septembre à 12 heures**, en utilisant le lien suivant :

Demande badge - 4ème partie session 2026

Passé ce délai, toute demande additionnelle de badge effectuée par un parlementaire, une délégation nationale ou un groupe politique devra être adressée à Thomas Léger (thomas.leger@coe.int) en retournant le formulaire ci-dessous dans tous les cas au plus tard 1 jour ouvré avant la date désirée.

Badge request form.xlsx

Accès et placement dans l'hémicycle – enregistrement préalable

L'accès à l'hémicycle est réservé aux membres de l'Assemblée (représentant·es et suppléant·es), ainsi qu'aux membres du secrétariat dont la présence est requise pour le bon déroulement des débats. Des places sont également allouées aux Représentant·es permanent·es ou à leur premier·e adjoint·e.

Les secrétaires des délégations et des groupes politiques souhaitant communiquer avec des membres peuvent accéder à l'hémicycle, mais ne peuvent y prendre place que dans la mesure des places disponibles dans la zone réservée.

Conformément à la décision du Bureau en date du 25 mai 2023, le placement des membres de l'Assemblée dans l'hémicycle est organisé par groupes politiques. L'hémicycle du Palais de l'Europe ne permet toutefois pas d'accueillir à la fois les représentant·es et les suppléant·es, le nombre de places dans l'hémicycle étant inférieur au nombre des membres de l'Assemblée. Afin de continuer d'assurer le placement nominatif de chaque parlementaire selon son affiliation politique ou son statut de non-inscrit, les membres qui participeront à la partie de session devront procéder à leur enregistrement via pace-apps au plus tard **vendredi 25 septembre à 12 heures**, en utilisant le lien suivant :

ENREGISTREMENT DES MEMBRES APCE POUR PLACEMENT A L'HEMICYCLE - 4ème partie session 2026

Il est expressément demandé aux secrétaires de délégation d'enregistrer uniquement les membres qui seront effectivement présents à Strasbourg et de ne pas enregistrer le secrétariat de la délégation.

Les représentant·es et suppléant·es enregistrés dans ce délai se verront attribuer nominativement un siège numéroté, pour toute la durée de la partie de session. Les représentant·es et suppléant·es qui n'ont pas été enregistrés dans ce délai seront invités à prendre place sur les sièges disponibles dans les dernières rangées.

Service de la séance

Les membres et les secrétariats pourront s'adresser au **Service de la Séance dans ses bureaux provisoires au 1er étage derrière le centre de presse** (bureaux 1140 et 1155 B à F), pour toute demande ou pour le dépôt d'amendements et de textes.

Distribution des documents

L'ensemble des documents relatifs aux travaux de l'Assemblée et aux séances sera mis à la disposition des membres de manière électronique (publication sur le site internet de l'Assemblée, mise à disposition sur l'application pace-apps, envoi le cas échéant par email aux secrétariats des délégations).

Un nombre limité de documents de séance seront mis à la disposition des membres à l'entrée de l'hémicycle (l'ordre du jour de la partie de session, les recueils des amendements et les listes des orateurs).

Médias

Les séances de l'Assemblée dans l'hémicycle seront retransmises en direct. Le *live stream sera* accessible depuis le site internet du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée.

L'ensemble des activités médiatiques (accueil de la presse, MédiaBox, conférence de presse, etc.) seront organisées au Palais. Les journalistes auront accès à la salle de presse (1er étage).

Réunions, réunions non-officielles (side-events) et expositions

L'ensemble des réunions officielles (commissions, groupes politiques, Bureau et Comité mixte) ainsi que les réunions non-officielles, se dérouleront au 2ème étage du Palais de l'Europe.

Les réunions non-officielles se tiendront les mardi, mercredi et jeudi de 13 h à 14 h.

Le nombre d'expositions autorisées au Foyer de l'hémicycle est limité en fonction de la faisabilité.

La liste de ces événements est publiée sur la page de la session du site internet de l'Assemblée.

Assistance technique auprès des délégations

Un stand d'assistance technique (*Help Desk*), géré par l'équipe Solutions numériques du secrétariat de l'Assemblée, sera à la disposition des délégations au 1er étage (à côté de la MediaBox du Foyer de l'hémicycle) pour toutes les questions relatives à l'utilisation des applications numériques de l'APCE.

Restaurant et bar

Les déjeuners officiels auront lieu au Restaurant Bleu du Palais.

Le Bar des parlementaires ainsi que la cafétéria centrale du Palais (Café du Palais) seront ouverts pendant la semaine de session.

Vous trouverez des informations relatives aux prestations et aux horaires d'ouverture des différents espaces de restauration à la fin du présent guide (page 7).

Informations du Service de la Séance

Délais d'enregistrement des membres // Listes d'orateurs // Amendements

- **Pouvoirs**

  -> à soumettre au Service de la Séance au plus tard une semaine avant le début de la partie de session, soit **avant le lundi 21 septembre à midi**.

- **Notification de suppléance**

  -> le délai pour l'enregistrement des suppléances/droits de vote est **24 heures avant le débat concerné**.

- **Enregistrement des orateurs**

  -> il s'effectue par débat ; le délai d'enregistrement pour chaque débat figure sur l'ordre du jour de la session.

- **Amendements**

  -> le délai de dépôt des amendements pour chaque débat figure sur l'ordre du jour de la session.

Procédures de votes / identification des membres votants / Registre de présence

Le droit de vote est réservé aux membres dûment inscrits (représentant·es ou suppléant·es dûment notifiés dans les délais sur PaceApps).

- Votes dans l'hémicycle

  Au cours des séances plénières, tous les votes se déroulent selon les modalités habituelles (vote électronique). Les badges photos des parlementaires qui leur donnent accès au Palais de l'Europe leur permettent également de voter dans l'hémicycle. L'insertion du badge dans le système de vote est requise pour voter, pour prendre la parole dans l'hémicycle ainsi que pour signer le registre de présence.

- Elections au scrutin secret

  L'Assemblée procèdera à l'élection de juges à la Cour européenne des droits de l'homme au scrutin secret avec bulletins de vote papier. Les isoloirs, bornes d'émargement, bulletins et urnes seront disposés dans la rotonde de l'hémicycle, à l'arrière de la présidence. Les scrutateurs seront désignés par les groupes politiques.

  - Le droit de vote est réservé aux membres dûment inscrits (représentant·es ou suppléant·es dûment notifié·es dans les délais sur PaceApps).
  - Elections des juges (à confirmer) : le premier tour de scrutin aura lieu le mardi 29 septembre de 10h à 13h ; le second tour – si nécessaire – le mardi 29 septembre de 16 h à 19h30.

Dépôt des documents/textes

Depuis la partie de session de janvier 2025, les propositions de résolutions/recommandations et les déclarations écrites doivent être déposées uniquement via PaceApps. Aucune signature manuscrite ne sera prise en compte.

Cette procédure ne s'applique pas au dépôt des amendements.

Informations pratiques

1. Accès au Palais de l'Europe

Ouverture de l'entrée principale du Palais de l'Europe :

Lundi 28 septembre au jeudi 1 octobre **7h – 21h**

Vendredi 2 octobre **7h – 18h**

Les délégations sont invitées à utiliser l'entrée principale exclusivement.

2. Presse et MediaBox

Retransmission : la session sera diffusée en direct (en français, anglais, allemand et italien) sur le site de l'APCE.

Accréditations presse : avant de remplir le formulaire d'accréditation, veuillez contacter la Direction de la communication par e-mail (accreditation.press@coe.int) pour prendre connaissance des dispositifs spéciaux Session.

Les journalistes accrédités pourront suivre les débats en plénière depuis la Salle de presse et la tribune publique de l'hémicycle.

La MediaBox sera opérationnelle pendant cette partie de session.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter la Division de la communication de l'APCE, pace.com@coe.int, tél. +33 3 88 41 31 93.

3. Banque

Un distributeur automatique de billets est disponible juste à côté de la banque située dans le hall d'entrée du Palais de l'Europe.

4. Kiosque à journaux et service postal

Le kiosque à journaux situé dans le hall d'entrée du Palais sera ouvert de 8h30 à 15h30.

Il assure également certains services postaux (dépôt et affranchissement de courriers/colis, levée quotidienne du courrier à 11h45, achats de différents produits d'expédition).

5. Service médical

Le service médical sera assuré pendant la partie de session à partir de 8h30. Il se situe au rez-de-chaussée, à l'entrée principale du Palais. Le numéro d'appel du service médical est le 2442. En cas d'urgence, téléphonez au 3300 d'un poste fixe ou 00 33 3 88 41 3300 d'un téléphone portable.

6. Contacts APCE Service de la Séance et événements

Valérie CLAMER Chef du Service de la Séance, de la gestion de l'information et des événements valerie.CLAMER@coe.int	**Ayşegül ELVERIS** Cheffe adjointe du Service de la Séance, de la gestion de l'information et des événements aysegul.ELVERIS@coe.int
Rachel MOREL Assistante administrative principale Service de la Séance + 33/3 90 21 4596 rachel.MOREL@coe.int // table.office@coe.int	**Thomas LÉGER** Assistant Demandes de badge, parking, side-events +33/3 90 21 4574 Thomas.LEGER@coe.int

Recommandations médicales

Dans le cadre de la prévention des maladies infectieuses respiratoires et notamment de la Covid-19, la grippe, la coqueluche, qui sont en nette recrudescence, il est recommandé aux membres de l'Assemblée parlementaire et aux participants à la session d'adopter les bons réflexes suivants :

1. Règles universelles de prévention des maladies infectieuses :

- Hygiène régulière des mains : avec un lavage à l'eau et au savon pendant 30 secondes, ou par friction avec du gel hydro alcoolique le plus souvent possible.

- Gestes barrières : éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux, se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou en éternuant dans son coude, et recourir à des mouchoirs à usage unique.

- Ventilation des lieux clos/mal aérés.

2. En cas de symptômes (rhume, mal de gorge, toux, fièvre, fatigue anormale, céphalées inhabituelles ou signes digestifs) évoquant une possible Covid-19 ou une autre infection respiratoire :

- Avant la session de l'APCE, il est recommandé de :

- porter un masque chirurgical ou FFP2 ;

- se faire tester contre la Covid-19 (par un test antigénique ou RT-PCR, les autotests n'étant pas recommandés parce que pas assez fiables) et/ou grippe (ou autre) consulter un médecin pour préciser le diagnostic, si nécessaire :

  . en cas de Covid-19 ou autre infection respiratoire avérée : si possible annuler sa participation ou sinon, porter en permanence un masque FFP2 pendant au moins 7 jours à partir du début des symptômes et jusqu'à disparition de ceux-ci, ne pas partager de repas et de collation, éviter au maximum les contacts avec des personnes vulnérables et informer les personnes avec lesquelles on a été en contact pendant la période contagieuse ;

  . si le test Covid-19, grippe (ou autre) se révèle négatif : porter un masque chirurgical ou FFP2 pendant toute la durée des symptômes, éviter si possible le partage de repas ou de collation, et éviter dans la mesure du possible de côtoyer des personnes vulnérables.

- Pendant la session de l'APCE, en cas d'apparition de symptômes évoquant une possible Covid-19 ou une autre infection respiratoire, il est recommandé de :

- porter immédiatement un masque ;

- se faire tester Covid-19 (par un test antigénique ou RT-PCR, les autotests n'étant pas recommandés parce que pas assez fiables) et/ou grippe (ou autre) et/ou consulter un médecin pour préciser le diagnostic, si nécessaire. Les tests antigéniques et une consultation avec un médecin pourront être réalisés au service médical du Palais de l'Europe du Conseil de l'Europe.

  . si le test Covid-19/grippe (ou autre) se révèle positif, si possible annuler sa participation ou sinon, porter en permanence un masque FFP2 pendant au moins de 7 jours à partir du début des symptômes et jusqu'à disparition de ceux-ci, ne pas partager de repas et de collation, éviter au maximum les contacts avec des personnes vulnérables, informer les personnes avec lesquelles on a été en contact pendant la période contagieuse ;

  . si le test Covid-19/grippe (ou autre) se révèle négatif, porter un masque chirurgical ou FFP2 pendant toute la durée des symptômes, éviter si possible le partage de repas ou de collation, et éviter dans la mesure du possible de côtoyer des personnes vulnérables.

3. Si vous êtes cas contact :

Il est recommandé de porter un masque chirurgical ou FFP2 pendant 7 jours après le contact.

En cas d'apparition du moindre symptôme, porter un masque FFP2, se faire tester contre la Covid-19 et/ou grippe (ou autre) (par un test antigénique ou RT-PCR, les autotests n'étant pas recommandés), et éviter le contact avec des personnes vulnérables.

Restauration

Lieux / Prestations / Horaires

Lieu	Prestations	Horaires[1]
Restaurant Bleu (et Galerie Portugaise)	Restauration à la carte Service à table Consommation sur place	Lundi à jeudi 12h00 – 14h30
Self Brasserie	Restauration collective Consommation sur place	Lundi à jeudi 12h00 – 14h00 Brasserie uniquement vendredi 12h00 – 14h00
Bar des Parlementaires	Viennoiserie Boissons chaudes et froides Sandwiches, salades, snacking froid Consommation sur place et à emporter	Lundi à jeudi 08h00 – 19h00 Vendredi 08h00 à 12h00
Café du Palais situé juste avant les restaurants	Viennoiserie Boissons chaudes et froides Sandwiches, Salades, snacking chaud et froid Consommation sur place et à emporter	Lundi à jeudi 08h00 – 16h30 Vendredi 08h00 – 15h00

Afin d'améliorer la qualité de son service, notre prestataire de services de restauration renforcera son personnel, augmentera le nombre de caisses au bar des parlementaires et communiquera à l'avance les offres de snacks de la semaine. L'offre de snack sera disponible à partir de 11h00 au Bar des Parlementaires et au Café du Palais pour permettre une distribution plus fluide.

Le prestataire de services de restauration propose également dans la brochure ci-dessous **un choix de plats exempts d'allergènes.** Ces plats sont à **commander une semaine à l'avance à l'adresse email suivante** : catering.services@coe.int

Bon de commande_Nutrisens

Une nouvelle application en ligne (Foodi) vous permettra également de consulter à l'avance les menus du Blue Restaurant et du self-service. https://app.foodi.fr/homepage

Des jetons de café sont également disponibles à la vente pour réduire le temps d'attente au Bar des Parlementaires.

[1] Les horaires des différents espaces de restauration sont susceptibles d'être modifiés.